

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 83

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 3****ÉTAT B**

*Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »*

Modifier ainsi les ouvertures d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	+	-
	(majorer les ouvertures)	(minorer les ouvertures)
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	0	0
Actions en faveur des familles vulnérables	0	0
Handicap et dépendance	0	- 6 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	<b>- 6 000</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- 6 000</b>

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.